Anne-Sophie
BRUNET
AVOCAT À LA COUR

LISTE DES PIÈCES Á FOURNIR
DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES - DIVORCE

- Copie de la pièce d'identité de chaque époux *(carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)*,
- Copie du livret de famille,
- L'acte de naissance de chacun des époux datant de moins de trois mois, en copie intégrale et en original,
- L'acte de naissance de chacun des enfants datant de moins de trois mois, en copie intégrale et en original,
- L'acte de mariage datant de moins de trois mois, en copie intégrale et en original,
- Copie de la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale *(carte Vitale ou relevé de droits)*,
- Copie des 3 derniers avis d'imposition du couple, les bulletins de salaire de l'année et celui du mois de décembre de l'année précédente, le bulletin de salaire de décembre,
- Dernier avis de notification des droits CAF *(si vous percevez le RSA, des aides au logement, des allocations familiales)*,
- Copie du bail ou de l'acte de propriété du logement conjugal,
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois *(facture téléphone, EDF…)*,
- Taxes foncières des autres biens immobiliers éventuels,
- Copie des contrats de prêts en cours et de leur tableau d'amortissement,
- Copie des conventions de comptes et liste des comptes bancaires,
- Copie des contrats d'assurance vie et comptes d'épargne de chacun des époux,
- Copie des actes de donations ou avantages matrimoniaux,
- Copie des justificatifs des créances ou récompenses entre époux *(factures de travaux, relevés bancaires correspondants, etc…)*

15 avenue de Toulouse
31150 BRUGUIERES

Tel : 09 72 83 64 65
Mail : cabinet@asbrunet-avocat.com
Case palais n°334

www.asbrunet-avocat.com